

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 03 février 2009 à 19 H 30**  
**COMPTE-RENDU**

*Présents* : Pierre MONTAGNE, Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, François LECOMTE, Jacky GRIBET, Franck MORIOT, Luc RODET, Christian ROUCHON, Nadine GARNIER, Fabienne MASSANO, Christelle ORAND, Patricia FOUCAULT.

*Absents excusés* : Raphaël SOTON donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Eric MARTIN donne pouvoir à Franck MORIOT, Nadine DUMAIRE donne pouvoir à Ludwig MONTAGNE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Mardi 6 janvier 2009.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

***DEMANDE DE SUBVENTION DGE - INONDATIONS DU 06 SEPTEMBRE 2008***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dégâts causés par les inondations du 06 septembre 2008 et explique qu'à ce titre la commune peut demander une subvention DGE (dotation Globale d'Equipement) pour l'année 2009.

Monsieur le Maire rappelle qu'un précédent dossier a déjà été déposé au titre de l'année 2008, la commune devrait touchée 15 % de cette dotation soit un montant de 67 500 €.

Après étude des dossiers, la commune souhaite demander au titre de l'année 2009, une subvention à hauteur de 10 % soit un montant de 45 000 €. Le Maire précise que l'attribution de la DGE est fonction du coût total éligible H.T (450 000 €) et non sur l'estimation totale H.T des travaux (585 300 €).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande, sollicite de la Préfecture de la Drôme une subvention de 10 % au titre de la DGE 2009 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.*

***DEMANDE DE SUBVENTION DGE - ASSAINISSEMENT DE VILLENEUVE***

Par délibération du 23 Janvier 2007, le conseil municipal a sollicité au titre de la dotation globale d'équipement de l'exercice 2007, l'octroi d'une subvention aussi large que possible pour l'installation de l'assainissement au hameau de Villeneuve et son raccordement au collecteur intercommunal de la Galaure.

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention de 13 013 € fut accordée pour le raccordement du réseau d'eaux usées du village au collecteur intercommunal et à la station d'épuration.

Au titre de l'année 2009, la commune souhaite demander une DGE pour le réseau transport des eaux usées. Ce coût est évalué à 309 562 € H.T sachant que le Conseil Général a attribué à la commune une aide de 95 700 €. La commune souhaite demander une DGE à hauteur de 25 % soit un montant total de 77 391 € H.T.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet établi par la Sté SAFEGE dont le coût total estimatif s'élève à 309 562,84 € H.T soit*

*370 237,16 € T.T.C et décide d'inscrire les crédits correspondants à ce programme au budget communal 2009 ; sollicite de la Préfecture de la Drôme une subvention à hauteur de 25 % H.T du montant des travaux soit un montant de 77 391 € ;*

*sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant notification de la subvention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.*

### ***SAFEGE – FRAIS D'ETUDE SUPPLEMENTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT A VILLENEUVE***

Le Maire rappelle aux conseillers que le bureau d'études SAFEGE a été missionné par la commune de Saint-Barthélemy de Vals le 3 janvier 2006 pour réaliser la Maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du hameau de Villeneuve de Vals.

L'estimation globale du montant des travaux prise en compte sur le contrat de maîtrise d'œuvre s'élevait à 392 367,39 € H.T. À la demande du maître d'ouvrage, il a été demandé d'étendre le périmètre d'étude en phase projet afin de créer de nouvelles antennes de collectes des eaux usées ce qui entraîne des frais supplémentaires. Le montant de la mission complémentaire s'élève à 17 643,05 € H.T ainsi que 2 035 € H.T pour une enquête de branchements.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de frais supplémentaires par la Sté SAFEGE, décide d'inscrire les crédits correspondants au budget communal 2009 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.*

### ***ASSAINISSEMENT AU QUARTIER LES COUETTES - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bureau d'études SAFEGE a été missionné par la commune de Saint-Barthélemy de Vals le 3 janvier 2006 pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du hameau de Villeneuve de Vals. Cette étude ne comportait pas certains tronçons dont notamment le quartier « Les Couettes ». Il a donc été demandé l'intégration dans la mission de maîtrise d'œuvre une antenne supplémentaire qui assurera un ouvrage de collecte des eaux usées vers le quartier « Les Couettes ». Ce tronçon entraîne l'estimation prévisionnelle des travaux à 90 000 € H.T.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'intégration supplémentaire du quartier « Les Couettes », sollicite du Conseil Général de la Drôme une subvention aussi large que possible pour l'intégration supplémentaire de ce quartier. Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.*

### ***ASSAINISSEMENT VILLENEUVE – RESEAUX TRANSPORTS ET COLLECTE DES EAUX USEES - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU***

Le Maire informe les membres de l'assemblée du coût engendré pour le réseau collecte et transport des eaux usées du hameau de Villeneuve. Afin de pallier à ces frais importants la commune souhaite demander une subvention auprès de l'agence de l'eau ce qui permettra de diminuer la dépense communale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet établi par la Sté SAFEGE dont le coût total estimatif s'élève à :

- Réseau collecte (partie travaux) : 396 778,12 € H.T
- Réseau transport : 309 562,84 € H.T
- Frais annexes : 79 355,62 € H.T

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité sollicite à l'Agence de l'Eau une subvention la plus large possible pour le réseau transport et le réseau collecte. Deux dossiers séparés seront déposés auprès de cet organisme ; sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant notification de la subvention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.*

## **ASSAINISSEMENT VILLENEUVE – ACQUISITION DE TERRAINS**

Pour réaliser les travaux d'assainissement au hameau de Villeneuve, le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il sera nécessaire d'acquérir des terrains pour la traversée du réseau. Une délibération de principe est prise afin de préparer les dossiers.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les études nécessaires à cette opération.*

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SORTIES SCOLAIRES 2009**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention pour des sorties scolaires des classes de CM1 et CM2. Ils ont pour projet de se rendre du 23/03 au 27/03/2009 à Buis-les-Baronnies. Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 636 € pour participer au financement de ces sorties scolaires.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 636 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.*

## **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés. Notamment la révision du Plan Local d'urbanisme de la commune de Saint-Uze. Le Maire a informé l'assemblée que la commune de Saint-Uze souhaite associer la municipalité de Saint-Barthélemy pour l'élaboration de leur PLU. Il a été décidé que Monsieur le Maire représenterait la commune.

Le rapport de présentation du pont de Villeneuve fut également évoqué. En effet, suite aux inondations du 06 septembre 2008, le pont de Villeneuve qui permet le franchissement de la Galaure a été endommagé au niveau du mur en aile (amont rive gauche). D'après, les premières constatations, il semblerait possible d'envisager une simple consolidation dont le montant s'élèverait à 27 000 € T.T.C (ce montant ne comprend pas le recalibrage du lit de la Galaure). Cependant, dans l'hypothèse où une consolidation ne serait pas envisageable, une reconstruction à l'identique du mur en aile serait estimée à 50 000 € T.T.C. Il a été décidé de prendre contact avec la commune de Saint-Uze afin de définir la maîtrise d'ouvrage.

Le Maire donna lecture du courrier concernant une demande d'installation pour vendre sur la place de l'Eglise des fruits et légumes. Cette lettre relança le souhait de la municipalité de voir un marché s'installer sur la commune.

Messieurs MONTAGNE, DIELEN et Madame ORAND donnèrent au conseil municipal les dates de réunions des différentes commissions.

Messieurs GRIBET et LECOMTE évoquèrent l'atelier informatique. Cet atelier remporte un vif succès car déjà 25 personnes sont inscrites.

Monsieur GREVE évoqua le problème de sécurité à l'Eglise. Une fente est en train de se constituer au cœur de l'Eglise. Il a été décidé de prendre contact avec différents entrepreneurs afin de colmater cette fissure.

Enfin, un dernier point fut abordé à savoir l'organisation d'un nettoyage de printemps. La municipalité souhaite mettre en place cette manifestation sur la commune.

La liste des fêtes et manifestations du mois de février 2009 a été distribuée à l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Les conseillers municipaux,

Le Maire,  
Pierre MONTAGNE.